

*Cause républicaine. Un projet pour l'avenir*  
est une revue de l'UFAL Nationale

27, rue de la Réunion, 75020 Paris  
Tél. : 01 46 27 09 25 - fax : 09 70 61 17 62  
contact@ufal.org - www.ufal.org

Éditée par les Éditions Matériologiques  
51 rue de la Fontaine au Roi, 75011 Paris  
contact@materiologiques.com - www.materiologiques.com

Revue semestrielle. Prix du numéro : 20 euros

N° 1-2021 : Réinstaurer la République  
ISBN (papier) 978-2-37361-288-2 / ISBN (ebook) 978-2-37361-289-9  
ISSN en cours

Directeur de la publication : Christian Gaudray  
Rédacteur en chef : Charles Coutel  
Secrétaire de rédaction : Nicolas Pomiès  
Maquette et édition : Marc Silberstein

**Conseil scientifique :**

Charles Arambourou, agrégé de Lettres classiques, ancien élève de l'ENA,  
magistrat financier honoraire

Charles Coutel, philosophe, professeur à l'Université d'Artois

Philippe Foussier, journaliste, diplômé de l'École des hautes études  
internationales et politiques (HEIP)

Patrick Gaudray, généticien, ancien directeur de recherche au CNRS

Catherine Kintzler, agrégée de philosophie, docteur d'État

Guillaume Lecointre, enseignant-chercheur en systématique, professeur du  
Muséum national d'histoire naturelle

Françoise Parot, professeur émérite de l'université de Paris 1 et IHPST

Marie Perret, professeur agrégé de philosophie

Jean Rocchi, journaliste et écrivain

Jean-Bernard Saulnier, professeur de faculté à la retraite, ancien chercheur au  
CNRS

**ufal** **INFO** TRIMESTRIEL N°84  
Janvier - Février -  
Mars 2023  
2 euros

**MARAÎCHAGE**  
Les produits des paysans ne sont pas  
ceux de l'industrie agro-alimentaire !

**LAÏCITÉ**  
Comment réconcilier l'histoire de la  
lacté pour mieux l'affirmer ?

**INDUSTRIE FRANÇAISE**  
Revaloriser la production sur le territoire national,  
un impératif économique, social et écologique.



**Les enjeux  
du made in France**

Véronique Le Ru

**Oser penser** avec  
**Émilie du Châtelet,  
D'Alembert, Poincaré...**

La distinction entre croire et savoir

Revue de méditation et d'argumentation

**EM** Éditions de la Méditation

Jean  
**Rocchi**

**Giordano Bruno**  
Précurseur des Lumières

Préface de Pascal Charbonnet



**EM** Éditions de la Méditation

Jean Robillard

**Éloge du débat**

Pour une parole libérée du sectarisme

**EM** Éditions de la Méditation

✧ Manifeste ✧

# Pour la cause républicaine

**L**es crises sanitaire, sociale, économique, mais aussi idéologique, que nous traversons appellent tous les militants laïques et républicains au débat et à l'engagement. Faisons tout pour que 2021 soit l'année de la « reconquête républicaine » pour reprendre une formule de Christian Gaudray, président de l'UFAL. Pour que cette reconquête prenne force et vigueur, nous pensons qu'il convient de se mobiliser pour la cause républicaine. Pour y parvenir, nous devons nous réapproprier la culture républicaine dans toutes ses dimensions : il s'agit de *Reconstruire la République*, intitulé du communiqué du Collectif laïque national du 4 novembre 2020 suite à l'odieux assassinat de Samuel Paty.

## **L'expression cause républicaine**

Cette expression, en effet, signifie à la fois l'intention de préciser en permanence ce qu'est une République, non seulement dans les mots, mais aussi dans les engagements pratiques. En effet, une *cause* s'affirme et se définit ; mais elle exprime également le souci de se défendre contre tous ceux qui voudraient la remettre en question (*en cause*). Rappelons qu'en droit, une *cause* est une affaire qui se plaide de façon contradictoire et argumentée. Toute accusation doit être justifiée, plaidée, défendue pour être, ensuite, jugée. Défendre une cause en s'appuyant sur la raison mobilise les idées de justice et de vérité sur le long terme. Par conséquent, parler de *cause républicaine*, c'est affirmer que l'engagement associatif, civique et politique cherche à convaincre, mais sans prosélytisme envahissant, en s'appuyant sur une conviction argumentée et une éthique humaniste. Rationalistes critiques, les républicains seront attentifs aux défis à relever et aux problèmes à résoudre.

L'idée de cause à défendre est donc une médiation entre les mots et les actions. Or, la tâche est ardue, n'oublions pas le long combat que menèrent

les républicains, depuis 1789, pour revendiquer une conception maximale de l'engagement républicain : se battre pour la cause républicaine, c'est donc affirmer des principes, mais en se souciant de leur mise en œuvre par les institutions et incarnés par toutes les associations, dont l'Ufal. C'est cet esprit de mobilisation réfléchi et enthousiaste que valorise l'expression *cause républicaine*. Or, aujourd'hui, tout est à refaire.

### **Devenir ensemble les acteurs de la reconquête républicaine**

Mais l'esprit républicain est difficile à définir et à défendre. La responsabilité des militants laïques et républicains est donc de devenir de plus en plus *républicains*, non seulement dans ce qu'ils disent ou laissent dire, mais bien d'abord dans ce qu'ils *sont* et *font* : au sein des associations, des partis, des syndicats se dire républicain est bien, mais le devenir pratiquement est bien mieux.

Le projet que porte notre revue s'éclaire : le soutien à la cause républicaine suppose une volonté de transformer la citoyenneté républicaine en un engagement total ; cette affirmation exige une argumentation et non des incantations.

Précisons pourquoi : tous les symboles et rituels républicains reposent sur la volonté et l'action de construire ensemble une société fraternelle et juste, au sein d'une collectivité autocritique et vigilante. Il s'agit donc bien de grandir ensemble et non les uns contre les autres, voire même les uns à côté des autres. C'est pourquoi les humanistes s'opposeront à la fois au concept confus de *séparatisme* et mais aussi à un vague *vivre-ensemble* que l'on chercherait à opposer abstraitement à ce séparatisme. N'opposons pas un grand communautarisme proclamé à tous les petits communautarismes potentiels ou avérés. La République française est une nation civique et non un chapelet de communautés : l'esprit républicain se déploie dans un espace *public* et non dans un espace *commun*.

C'est cette vigilance qui a pu parfois manquer dans notre longue histoire politique, mais la traversée de grandes épreuves nous a toujours permis de nous retrouver, remettant à leur place l'individualisme, l'arri-visme et l'électorisme. Il revient aux militants laïques et républicains de rendre vivante la synthèse des idéaux et des principes sur laquelle repose notre conviction républicaine. Mais aujourd'hui le désarroi des citoyens

est tel qu'il est du devoir des humanistes d'amplifier et de prolonger la devise « Liberté, égalité, fraternité » par l'affirmation émancipatrice : « Laïcité, solidarité, hospitalité ».

### **L'organisation de notre revue *Cause républicaine***

Chaque numéro de notre revue tiendra compte de tous ces défis qu'il nous faut relever. Il s'organisera en trois parties complémentaires.

En un premier temps, un effort pour nous réapproprier le lexique des républicains, trop souvent influencé par des visions cléricales et anti-laïques. Laïcisons notre vocabulaire ! Comment reconstruire la République si nous empruntons, à notre insu, leurs mots aux adversaires de la République une, indivisible, laïque et sociale ?

En un deuxième temps, un effort pour aborder, à travers un dossier, une question importante que nous traiterons sans esprit de système ou dogmatisme. C'est le cas dans ce premier numéro « Réinstaurer la République aujourd'hui ».

Enfin, faisons l'effort de lire ou de relire des textes ou des documents classiques qui constitueront, au fur et à mesure, une « petite bibliothèque du républicain ».

*Chers amis, chers camarades, au travail,  
pour la reconquête républicaine !*

Le 9 février 2021



## Les auteurs

**Nicolas Chouin** œuvre au sein de l'encadrement supérieur de la fonction publique depuis plus de quinze ans. Il est également chargé de cours à l'université Paris 1 Sorbonne.

**Charles Coutel** est professeur émérite en philosophie du droit à l'université d'Artois et directeur de l'IEFR (Institut d'étude des faits religieux). C'est un spécialiste de Condorcet et l'auteur de nombreux ouvrages sur l'école et sur Charles Péguy. Vient de publier *Pour une République, laïque et sociale. Héritages, défis, perspectives*, L'Harmattan, 2021.

**Marcel Desormières** est spécialiste des marchés de capitaux, enseignant à Sciences Po Paris dans le cadre du Master «Finance et stratégie».

**Philippe Foussier** est journaliste, chroniqueur de baladodiffusion, auteur de plusieurs centaines d'articles. Dernier ouvrage: *Combats maçonniques*, Conform Éditions, 2019.

**Christian Gaudray** est vétérinaire, président de l'Ufal nationale, vice-président de l'Udaf 33.

**Catherine Kintzler** est professeur honoraire de philosophie à l'université de Lille. C'est une spécialiste de la laïcité, de Rameau et du rugby. Auteur de nombreux ouvrages sur la République, l'opéra et la laïcité. Dernier ouvrage: *Penser la laïcité*, Minerve, 2014.

**Guillaume Lecointre** est enseignant-chercheur en systématique, professeur du Muséum national d'histoire naturelle. Il est l'auteur de nombreux articles scientifiques et ouvrages sur les sciences du vivant, la laïcité et l'épistémologie. Également membre des Éditions Matériologiques, où il a notamment codirigé *Les Mondes darwiniens. L'évolution de l'évolution*, 2 vol., 2011. Dernier ouvrage: avec Sarah Proust, *Le Fait en question*, Éditions de l'Aube, 2019.

**Jean Levain** est ancien banquier international. Ancien conseiller régional d'Ile-de-France et ex-maire de Chaville (92). C'est un spécialiste du logement social et de l'urbanisme. Dernier ouvrage: *La République des scribes*, L'Harmattan, 2019.

**Olivier Nobile** est diplômé de l'École nationale supérieure de sécurité sociale (EN3S), il exerce des fonctions de direction au sein de la Sécurité sociale. Chargé d'enseignement universitaire en droit social à Sciences Po Strasbourg, il est l'auteur de *Pour une finir avec le trou de la sécu*, Éric Jamet éditeur, 2014. Il est le délégué national de l'Ufal aux questions sociales et familiales.

**Nicolas Pomiès** est dirigeant d'organismes mutualistes et coopératifs, rédacteur en chef d'*Ufal INFO* et des baladodiffusions de l'UFAL.

**Samuël Tomei** est docteur en histoire, fonctionnaire parlementaire, c'est un spécialiste de Clemenceau, de Ferdinand Buisson et de la III<sup>e</sup> République. Il est l'auteur d'ouvrages sur les personnalités marquantes de cette période. Dernier ouvrage: *La Pensée politique de Clemenceau*, avec Sylvie Brodziak (dir.), CNRS Éditions, 2020.



# Questions à Christian Gaudray, président de l'Ufal

Cher Christian, dans *Ufal Info* de décembre 2020 dans ton texte-bilan, tu insistes sur la gravité de notre situation économique, sociale et sanitaire, mais tu tiens à conclure par une formule mobilisatrice et optimiste en ouvrant le chantier de la « reconquête républicaine », peux-tu revenir sur cette expression ?

Je disais en effet qu'après une année 2020 méphitique, 2021 devait être l'année de la « reconquête républicaine », et une année pendant laquelle la liaison du combat laïque et du combat social allait montrer toute sa pertinence.

La place devenue centrale dans le débat des identitaires de tous bords qui combattent la laïcité est un danger à prendre au sérieux. S'ils s'opposent sur leur vision de la société, ils se retrouvent pour mettre en accusation la laïcité. Privilégier le commun et faire société en mettant au centre ce qui nous rassemble plutôt qu'en mettant l'accent sur ce qui nous différencie, que ces différences soient exacerbées ou fantasmées, a beau être une évidence pour les républicains, jamais le relativisme et le différentialisme n'ont eu autant d'écho. Nous avons depuis plusieurs années caractérisé les dérives et les attaques qui menacent la laïcité : le communautarisme qui la combat frontalement et les deux dérives qui l'instrumentalisent, la laïcité adjectivée (faite de renoncements et d'accommodements) et l'ultra-laïcisme (un racisme anti-arabe qui ne dit pas son nom).

Tout principe d'organisation sociale et politique a ses adversaires, et nous combattons les adversaires de la laïcité dans le cadre du débat politique. La laïcité est le fruit d'un long combat de femmes et d'hommes de conviction contre les cléricatismes et les communautarismes pour permettre l'émancipation individuelle et la construction collective d'un

commun au travers d'une citoyenneté républicaine. Nous ne devons pas nous cantonner à combattre nos adversaires mais nous avons un devoir de déconstruire leurs discours mortifères et leurs ressorts, c'est notre mission sociale d'éducation populaire auprès des victimes de l'insécurité sociale et culturelle qui se détournent de la République.

Les discours qui visent à nier ou sous-estimer les problèmes ne sont plus acceptables, pas plus que le « pas-de-vaguisme ». Les clivages qui se font jour s'ajoutent à ceux qui traditionnellement concernent les questions économiques et sociales. Ils ne doivent pas s'y substituer, mais ils doivent être salutaires pour reconstruire une gauche républicaine laïque et sociale : républicains *versus* communautaristes, défenseurs de la laïcité *versus* partisans des accommodements, humanisme *versus* différentialisme.

Voilà pourquoi nous prenons la plume du combat intellectuel avec cette belle revue qui s'inscrit dans la bataille culturelle qu'il faut mener pour unir de nouveau autour de la cause républicaine.

**Cette reconquête passe par la défense de la cause républicaine ; l'Ufal prendra toute sa part , avec quels atouts ?**

Il y a un siècle, Max Weber déclarait que « toute activité orientée selon l'éthique peut être subordonnée à deux maximes totalement différentes et irréductiblement opposées : l'éthique de responsabilité ou l'éthique de conviction ». Nous devons répondre très tranquillement qu'asseoir notre action sur des convictions ne nous place pas pour autant dans l'irresponsabilité comme certains s'ingénient à le laisser penser. Par contre, il faut bien constater que la boussole du conséquentialisme de nos « responsables » n'est pas l'intérêt général, mais la peur de l'opinion et l'obsession de flatter l'électeur.

Nous voulons proposer une analyse effectuée à partir d'une grille républicaine laïque et sociale, et offrir la possibilité à chacun d'avoir une lecture dégagée de la superficialité simplificatrice et souvent orientée de la « communication ». Il faut rompre avec l'infantilisation de l'*homo consumericus* et réveiller la citoyenneté, en commençant par considérer que chacun est capable de se forger une opinion et de construire – ou pas – son engagement citoyen au service de l'intérêt général.

C'est ainsi le moyen de parler à nos adhérents et à nos sympathisants de leur quotidien, d'aujourd'hui et de demain, et recentrer le débat sur ce

qui compte vraiment dans la vie de tous les jours : sa famille, son travail, sa protection sociale, sa retraite, ses congés, etc.

C'est aussi indirectement l'occasion de contrer ceux qui tentent d'imposer le primat de l'identité (dans ses dimensions ethniques et religieuses) sur le social et les mécanismes de domination socio-économiques. Car même si cette mouvance est encore numériquement faible, elle aspire une partie de la radicalité militante et la détourne des luttes pour l'émancipation et le progrès social, ce qui profite très directement à l'oligarchie et favorise donc la croissance des inégalités.

Le seul moyen de mettre un frein à la destruction méticuleuse des conquies sociaux dans le seul but d'enrichir encore plus une caste de privilégiés est de faire appel à la raison et de réveiller les consciences.

La « reconquête républicaine » n'est pas un mot d'ordre mais le fil rouge de notre action, qui repose sur l'articulation de l'action sociale, de l'éducation populaire et de la représentation des citoyens et des familles auprès des pouvoirs publics. Nous sommes donc une force d'accompagnement et de proposition, et non pas d'assistanat et de critique systématique.

**Nos différentes crises ont confirmé l'existence de profondes inégalités dans notre pays ; quelles sont celles qui te semblent les plus criantes ?**

Nous assistons à un processus de marchandisation de secteurs qui échappaient jusque-là à la finance parce qu'ils étaient considérés comme devant être sanctuarisés. Et cela entraîne un véritable changement de paradigme, qui n'est pas qu'un simple dégât collatéral, mais qui est pensé et planifié : le travail social, qui visait à l'émancipation des personnes vulnérables, devient désormais l'instrument censé atténuer les dégâts les plus criants du capitalisme financier, et cet instrument est actionné par ceux-là mêmes qui les commettent.

Il en résulte que la lutte contre les inégalités est devenu au fil du temps un processus qui œuvre à rebours du combat pour l'égalité.

Il faut sortir d'urgence de cette course en avant néolibérale fondée sur la précarisation de l'emploi, l'austérité salariale, l'affaiblissement de la Sécurité sociale qui participe de notre pacte républicain quand, parallèlement, on observe des rémunérations records des grands patrons et le versement de dividendes records qui nourrissent la bulle financière et les paradis fiscaux. Il faut réhabiliter le travail et plus encore le statut des

travailleurs au travers d'un vrai mouvement d'augmentation des salaires avec comme objectif une Sécurité sociale à 100 %.

Notre préoccupation principale en ce début d'année 2021 concerne la jeunesse. Délaissée des politiques publiques, elle subit de plein fouet les conséquences socio-économique et psychologiques induites par la crise sanitaire. Nous disons qu'une grande partie de ces conséquences est structurelle. Depuis sa création, l'Ufal plaide pour une allocation sociale à l'enfant et au jeune (Asej) versée dès le premier enfant. L'Asej pourrait être obtenue par une fusion de tout ou partie des prestations familiales actuelles versées par les Caf et cette nouvelle prestation familiale simplifiée, universelle et versée dès le premier enfant sans conditions de ressources, permettrait de réhabiliter le rôle des Caf, qui évolue de plus en plus vers la politique de lutte contre la pauvreté. Cette prestation familiale serait en outre versée directement au jeune adulte de plus de 18 ans poursuivant des études afin de favoriser son autonomie et ce, jusqu'à ses 25 ans ou l'entrée dans un emploi stable. Nous avons eu à plusieurs reprises l'occasion de présenter ce projet lors d'auditions parlementaires ou lors de rencontres avec des membres du gouvernement. Nous avons au mieux un sourire poli, au pire une moue dubitative. Il a fallu que la situation devienne intenable pour que les politiques prennent enfin conscience du problème et rivalisent de propositions comme l'abaissement de l'âge plancher pour bénéficier du RSA – c'est assez pathétique.

**Au sein des associations de défense du principe républicain de laïcité, l'Ufal occupe une place importante ; sur quoi doit-elle insister ?**

L'Ufal est une association de convictions laïques qui défend et promeut la laïcité depuis sa création en 1988. En 1989, année du bicentenaire de la Révolution française, survient la *fatwa* contre Salman Rushdie, à la suite de la parution de son roman *Les Versets sataniques*, et l'« affaire des foulards de Creil », première offensive de l'islam politique dans l'école de la République. S'en suivent quinze années de mobilisation sur le terrain, dans le débat public et auprès des institutions avant de parvenir à la loi du 15 mars 2004 encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics. Mais cette loi indispensable et salutaire n'était qu'une réponse partielle aux nombreux constats dressés dans le rapport de la Commission Stasi.

Depuis toujours donc, l'Ufal mène la bataille culturelle pour faire société autour des principes et valeurs de la République laïque et sociale. Non pas parce qu'ils seraient un héritage à préserver par orthodoxie, mais parce que, en conscience, nous considérons qu'ils constituent le ferment d'une société qui permet le progrès social avec comme base le rationalisme, l'universalisme et l'humanisme.

Nous vivons une période de grande confusion. Parmi les confusions, nombreuses sont minutieusement cultivées pour tendre des pièges. Le piège le plus classique est de s'approprier un mot en détournant son sens pour en faire un marqueur qui entraîne l'adhésion ou le rejet, mais en pervertissant le lien avec son origine historique et philosophique.

Parmi les pièges qui sont tendus, il y a ceux qu'il faut éviter et il y a ceux qu'il faut affronter. Il est ainsi urgent et indispensable de lever la confusion entre le principe de laïcité, qui est applicable exclusivement aux pouvoirs et services publics, et la laïcité comme conviction philosophique. La laïcité comme conviction philosophique est une conviction paradoxale, puisqu'en n'en professant aucune, elle les permet toutes.

Le principe de laïcité de la sphère publique est un cadre juridique et non une opinion. Il n'est donc pas soumis à quelconque relativisme.

Par contre, il existe dans l'espace civil des laïques, partisans de la laïcité, et cela est attesté par plus de deux siècles d'expression philosophique et politique. La laïcité ne saurait donc être un monopole d'État qui interdirait les convictions laïques. Cela serait d'autant plus ridicule que si la laïcité est devenue un principe juridique dans la sphère publique, c'est bien grâce à l'action des partisans de son inscription dans le droit positif. Si les républicains ou les laïques cessaient à l'avenir de manifester leurs convictions, les institutions pour lesquelles ils ont agi seraient elles-mêmes en danger.

Au travers de cette confusion, malheureusement entretenue à la fois par ceux qui combattent ouvertement la laïcité et par certains organismes censés la défendre, c'est donc la liberté de conscience qui est menacée et le militantisme des partisans de la laïcité qui tente d'être disqualifié. Les identitaires et les communautaristes de toutes obédiences s'en frottent les mains et sont à la manœuvre, car la liberté qu'offre la laïcité et le levier d'émancipation qu'elle représente est en contradiction totale avec leur projet poli-

tique, alors ils n'ont rien trouvé de mieux que de l'accuser d'opprimer. S'y opposer est d'autant plus important que la laïcité s'en retrouve aujourd'hui paradoxalement rejetée avant tout par ceux qu'elle protège, et revendiquée par ceux qui l'ont toujours historiquement honnie et combattue.

C'est pourquoi nous considérons que l'affirmation de la légitimité du militantisme laïque représente un nouveau front du combat laïque.

**La loi dite de « renforcement des principes républicains » va dans le bon sens ; présente-t-elle encore des lacunes ?**

L'Ufal s'est félicité qu'enfin, au plus haut niveau de l'État, une prise de conscience officielle se manifeste du danger pour la République que représentent les menées de l'islam politique. Il était plus que temps de sortir de trente années de déni, sans confondre une religion avec ceux qui l'instrumentalisent pour embrigader les musulmans au service d'une idéologie rétrograde et mortifère.

Le discours des Mureaux a évité le terme piégé d'« islamophobie » et dénoncé les idéologues racialisés et décoloniaux. Le président s'est livré à une autocritique bienvenue des politiques publiques, notamment en matière d'urbanisme, d'abandon des services publics, de persistance des discriminations.

La question est de savoir si ce revirement salutaire s'est traduit dans le projet de loi « confortant le respect des principes de la République ». Malheureusement, le bilan après le vote en première lecture à l'Assemblée nationale est plutôt négatif en matière de laïcité.

Aucune des revendications des laïques sincères regroupés dans le Collectif laïque national n'y figurent : constitutionnalisation des principes de la loi de 1905, application de cette loi à tous les territoires de la République (Alsace et Moselle, Guyane et autres collectivités d'outre-mer concernées), obligation de neutralité religieuse et politique pour les accompagnateurs de sorties scolaires, refus que les cultes soient autorisés à détenir et gérer des immeubles de rapport.

Sur ce dernier point, nous avons assisté au retour de l'article 38 du projet de loi pour un État au service d'une société de confiance de 2018, abandonné à l'époque après une forte mobilisation du camp laïque, qui autorise (article 28 du projet de loi) les associations culturelles à conserver et gérer les immeubles reçus par dons et legs, ce qui leur permettrait de se

livrer à des activités commerciales et immobilières, alors que la loi de 1905 limite strictement leur objet à l'exercice du culte. C'est là une rupture de l'équilibre posé par l'article 19 de ce texte fondateur de la laïcité : les nombreux avantages fiscaux dont bénéficient ces associations constituent des dérogations limitées au principe de séparation, liées à leur objet culturel.

Plutôt que d'abroger l'article 4 de la loi du 2 janvier 1907, permettant d'exercer le culte dans le cadre de la loi de 1901, le gouvernement a préféré appliquer à toutes les associations (1901 comme 1905) des contrôles et sanctions administratifs et financiers plus rigoureux.

Il reviendra au préfet de reconnaître désormais le caractère culturel d'une association, pour cinq ans renouvelables. C'est un abandon du principe de séparation de la loi de 1905 interdisant à l'État de « reconnaître » les cultes.

Autre véritable recul, le renforcement du « droit local » concordataire d'Alsace et de Moselle, c'est absolument inacceptable. Plus généralement, le projet de loi refuse l'extension de la loi de 1905 à tous les territoires de la République.

Rien non plus sur le financement public des écoles confessionnelles (lois Debré, Guerneur, Carle) qui est une infraction majeure au principe de séparation qui nourrit un véritable « séparatisme social » des familles qui en ont les moyens.

Enfin, refus de l'obligation de neutralité pour les nombreux « collaborateurs occasionnels du service public », dont les tiers accompagnateurs bénévoles de sorties scolaires, et de l'interdiction, dans les établissements supérieurs publics, du port de signes religieux par les étudiants en situations de cours ou de recherche collective.

Quel dommage que les préoccupations politiciennes d'affichage et la boulimie ultra-réglementariste aient fait perdre une belle occasion de renforcer la laïcité et de lutter contre tous les « séparatismes ».

Il faut aussi souligner qu'il n'y a pas de propositions en matière d'urbanisme ni pour le rétablissement des services publics, alors que ce sont deux dimensions fondamentales pour lutter contre les « séparatismes ».

La navette parlementaire ne fait que commencer, mais il est peu probable qu'elle permette de faire en sorte que ce projet de loi ne soit pas une occasion manquée.

## SOMMAIRE

Manifeste. **Pour la cause républicaine** ... 3

Les auteurs ... 7

**Questions à Christian Gaudray, président de l'Ufal** ... 9

Charles Coutel, présentation de la Première partie. **La reconquête des mots** ... 19

**Territoires**, Nicolas Chouin ... 21

**Jeune**, Marcel Désormières ... 25

**Élitiste**, Marcel Désormières ... 31

**Progressiste**, Marcel Désormières ... 37

**Nation**, Samuël Tomei ... 43

**Incivilités**, Charles Coutel ... 49

Charles Coutel, présentation de la Deuxième partie, **Réinstaurer la République** ... 59

**Instituer et réinstaurer la République. Actualité de Condorcet**, Charles Coutel ... 61

**À la reconquête de l'universalisme émancipateur**, Philippe Foussier ... 73

**La République sociale de Clemenceau**, Samuël Tomei ... 85

**De Jaurès à Croizat: la Sécurité sociale au cœur du projet révolutionnaire de la République sociale**, Olivier Nobile ... 109

**Égalité, compétition et perfectibilité**, Catherine Kintzler ... 133

**Revaloriser la rationalité scientifique aujourd'hui**, Guillaume Lecointre ... 143

**Quelle politique pour notre langue?**, Jean Levain ... 161

**Relancer la construction de la république sociale**, Nicolas Pomiès ... 179

Charles Coutel, présentation de la Troisième partie, **Petite bibliothèque du républicain** ... 189

**Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789** ... 191

**Déclaration des droits naturels, civils et politiques des hommes** (Condorcet, 1793) ... 195

**Le programme de Belleville** (1869) ... 199

**Discours à la jeunesse** (Jean Jaurès, 1903) ... 201



**Cause républicaine**  
N° 1-2021 : Réinstaurer la République

ISBN 978-2-37361-289-9



9 782373 612899

15 €